Image not found or type unknown

Attestation urssaf de vigilance

Par **MHB**, le **02/11/2015** à **14:47**

Bonjour,

Une sarl que j'avais créée en 2003, a été radiée d'office en 2006, car je n'avais pas d'activité.
A présent, je souhaiterais la réactiver car je lance une activité de service et je trouve cela plus simple que d'en créer une nouvelle...
En revanche, comment puis-je savoir si cette société radiée a des dettes fiscales et surtout sociales? J'ai lu que les dettes URSSAF sont prescrites au bout de 5 ans?
Merci de vos éclaircissements.
Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés